



VOLET À CONSERVER PAR L'ADHÉRENT

Questionnaire de santé

La loi visant à démocratiser le sport en France du 2 mars 2022 renvoie aux fédérations sportives la possibilité de rendre obligatoire la présentation d'un certificat médical lors de la prise d'une licence sportive.

Le Comité Directeur, sur proposition de la commission médicale de la FFEPGV, a ainsi supprimé l'obligation de présenter un certificat médical au profit d'un questionnaire de santé.

À compter du 1^{er} septembre 2022, tous les licenciés devront remplir un questionnaire de santé et attester auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, ils sont tenus de produire un certificat médical datant de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Le questionnaire de santé est à compléter par les nouveaux licenciés et par ceux qui renouvellent leur licence.

S'il-vous-plaît, répondez-vous soigneusement et honnêtement à ces 6 questions en cochant OUI ou NON

	OUI	NON
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	☐	☐
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une crise cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique ?	☐	☐
4) Eprenez-vous des pertes d'équilibre liées à des étourdissements ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois ?	☐	☐
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	☐	☐
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐

NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent.

- Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci-jointe et la remettre avec votre dossier d'inscription.
- Si vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs questions, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter un médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport datant de moins de 6 mois, à remettre avec votre dossier d'inscription.



VOLET À JOINDRE À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION



ATTESTATION en vue de l'OBTENTION ou du RENOUELEMENT d'une LICENCE à la FFEPGV

Je soussigné(é) (Nom, Prénom),
né(e) le/...../..... atteste avoir renseigné le questionnaire
de santé et répondu par la négative à l'ensemble des questions du
questionnaire de santé.

Saison 2026/2027 au club EPGV : [ASMantaise section GV](#).

Fait à, le/...../2026

Signature